



COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 26 FEVRIER 2016**

L'an deux mil seize, le vingt-six février, à vingt heures, le Conseil Municipal de BOVEL, légalement convoqué (convocation en date du 19 février 2016), s'est réuni, en mairie, sous la présidence de José MERCIER, Maire.

PRESENTS : MM. MERCIER, HIGNET, LESEIGNEUR, DENIER, LEFEUVRE, DE SALLIER, DENIEL, PELLÉ, CARIOU, HELO, RUE, COLLIN, AUBAUD, LERAY.

Nombres de présents : 14

Secrétaire : Françoise AUBAUD.

Compte-rendu affiché le 4 MARS 2016.

Délibération N° 2016.01.01

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 JANVIER 2016

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu de la séance du 22 JANVIER 2016 sans réserve ni remarque comme étant fidèle aux débats et décisions qui ont été les siens.

Délibération N° 2016.01.02

TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE : CHANGEMENT D'ACTIVITE

Lors de sa séance du 3 avril 2015, le Conseil Municipal avait décidé des activités proposées à la rentrée 2016-2017. Le projet éducatif territorial avait été validé avec ces activités.

Nous avons notamment conclu une convention avec l'Association Lucarne pour l'intervention d'un animateur en chant le mardi et en éveil musical le jeudi, en vue de présenter un spectacle en fin d'année scolaire.

Cet animateur a souhaité cesser ses fonctions depuis le 5 février 2016.

Il y a lieu de le remplacer. Stéphanie LESEIGNEUR, Adjointe, a rencontré deux personnes susceptibles de proposer des activités. Le comité de pilotage du PEDT s'est réuni aujourd'hui et a donné un avis favorable à ces activités :

- Mme Virginie ALIX qui se propose d'intervenir en arts plastiques, chaque mardi scolaire, de 15h30 à 16h30, auprès des grands. Il est proposé de la recruter en contrat à durée déterminée, en qualité d'adjoint d'animation 2^{ème} classe – 11^{ème} échelon et de la rémunérer sur la base de trois heures hebdomadaires pour une heure de présence auprès des enfants (compte tenu du temps de préparation et de rangement).
- Mme Nadine HOULLIER, qui interviendrait, par l'intermédiaire de l'ACDES, en multi-activités (lecture, contines ...), chaque jeudi scolaire, de 15h30 à 16h30, auprès des petits. Elle serait rémunérée deux hebdomadaires afin de prendre en compte le temps de préparation et de rangement. L'ACDES établirait un contrat de mise à disposition de Mme HOULLIER et nous adresserait une facture chaque mois.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Pour l'activité arts plastiques :

- Accepte de créer un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe non permanent,
- Autorise le recrutement d'un agent non titulaire de droit public pour faire face temporairement à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, par contrat à durée déterminée. Ce contrat sera conclu pour la période du 8 mars au 5 juillet 2016, pour un temps d'emploi de trois hebdomadaires, en période scolaire,
- Décide de rémunérer l'agent sur la base du 11^{ème} échelon du grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe.

2) Pour l'activité multi-activités

- Décide de recruter l'agent par l'intermédiaire de l'ACDES, pour un temps d'emploi de deux hebdomadaires, en période scolaire.

3) Dit que les crédits seront prévus au budget 2016.

4) dit que cette délibération sera transmise aux différents signataires du Projet Educatif Territorial.

Délibération N° 2016.01.03

CREATION SENTIER PIETONS ENTRE ABRI-BUS ET ROUTE DE MAXENT

L'arrêt de car scolaire des élèves qui se rendent à Guer est actuellement dans le bourg, route de Maxent.

Lors de sa séance du 22 JANVIER 2016, le Conseil Municipal avait abordé le sujet de la création d'un sentier piétons entre l'abri-bus situé devant la mairie (Rue du Tramway) et la route de Maxent, pour sécuriser le trajet des enfants se rendant à l'arrêt. Il avait été envisagé d'installer un parc à vélos à proximité.

Après réflexion, il semble plus sécurisé que l'arrêt de car soit sur le parking du Monument aux Morts. Les services du Transport Scolaire du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine seraient d'accord.

Un abri-bus serait donc à installer sur ou à proximité du parking du monument aux Morts. Cet abri servirait également aux élèves prenant le car vers Bruz. Une quinzaine d'enfants est concernée.

L'abri-bus existant Rue du Tramway accueille les élèves qui se rendent à MAURE DE BRETAGNE.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'installer un nouvel abri-bus sur le parking du Monument aux Morts.
- Décide d'installer un parc à vélos à proximité.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2016 en section d'investissement.
- Dit que l'implantation sera fixée en accord avec les services du Transport Scolaire du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine.

Délibération N° 2016.01.04

CREATION PASSAGE PIETONS ET PARC A VELOS

Un passage pour piétons serait à créer entre le parking du monument aux morts et la mairie afin de sécuriser le passage entre l'école, la mairie, le commerce ...

Une discussion s'engage sur la vitesse excessive des véhicules sur cette voie, malgré les ralentisseurs existants. Il est proposé de construire un plateau ralentisseur, avec passage piétons et zone 30.

Un devis est présenté, d'un montant d'environ 9 500 €. La Commune pourrait bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police au taux approximatif de 35 % du HT.

Ce sujet n'étant pas inscrit à l'ordre du jour de cette séance, il est décidé de l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Délibération N° 2016.01.05

AIRE DE JEUX PRES BAR

Il est proposé d'installer une balançoire à proximité du commerce de BOVEL (bâtiment communal) afin d'agrémenter les lieux.

Des devis vont être demandés.

Délibération N° 2016.01.06

TARIFS CONCESSIONS CINERAIRES CIMETIERE

L'aménagement de l'espace des tombes réservées aux urnes cinéraires et le jardin du souvenir est achevé.

Il y a lieu de prévoir les tarifs pour l'inhumation des urnes dans l'espace cinéraire et pour dispersion dans le jardin du souvenir.

Le prix des concessions pour inhumation des cercueils, dans le cimetière communal de Bovel, est de 150 € pour 50 ans et de 100 € pour 30 ans.

Les tarifs d'autres communes environnantes sont présentés à titre d'information.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de fixer le tarif des concessions cinéraires (pour inhumation urnes) à 100 € pour 20 ans.
- Décide que les cendres des défunts pourront être dispersées gratuitement dans le puits du Jardin du Souvenir, sur autorisation du Maire et en accord avec le règlement du cimetière.

Délibération N° 2016.01.07

REPLACEMENT FOURGON SERVICES TECHNIQUES

Le fourgon des services techniques est vétuste. Il ne peut être réparé et n'est pas fiable.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'acheter un fourgon d'occasion,
- Décide d'inscrire 8 000 € de crédits au budget 2016, en section d'investissement.

Délibération N° 2016.01.08

AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE

Monsieur explique que le cimetière actuel ne dispose plus que de très peu d'espaces pour accueillir de nouvelles tombes.

L'agrandissement du cimetière semble indispensable.

Le cimetière actuel est situé sur la parcelle cadastrée ZN 7. Une zone de 1 120 m² a été réservée au plan local d'urbanisme pour l'extension du cimetière. Cet emplacement, adossé au cimetière actuel, est situé sur la partie sud de la parcelle ZN 222 (la partie nord étant le parking du cimetière). Il est situé dans un lieu élevé, orienté nord. Ce terrain pourrait contenir environ quatre-vingt-dix tombes.

L'aménagement consisterait à clore le lieu, à créer des espaces pour les inhumations, à paysager.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'agrandir le cimetière sur la parcelle ZN 222 (emplacement réservé au PLU),
- De solliciter d'éventuelles subventions,
- De demander des devis pour l'aménagement.

Délibération N° 2016.01.09

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Plusieurs associations ont déposé des demandes de subventions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas accorder de subventions.

Délibération N° 2016.01.10

FORMATION AUX GESTES DE 1^{ER} SECOURS

Par délibération N° 2015.12.14, le Conseil Municipal avait accepté de financer une formation aux gestes de 1^{er} secours pour les conseillers municipaux qui le souhaitent, organisée par l'Association de secourisme du Pays de MAURE DE BRETAGNE.

Il n'a pas été possible d'organiser cette journée de formation en raison des dates proposées et des disponibilités de chacun.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, dit que les élus pourront bénéficier de cette formation par un autre organisme et accepte de la financer.

Délibération N° 2016.01.11

CONVENTION TRAITEUR CANTINE

La convention avec le traiteur pour la fourniture des repas à la cantine arrive à échéance cette année.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer une consultation de traiteur ou d'envisager un partenariat avec une autre commune productrice de repas.

Une étude est en cours avec la Commune de Lassy qui fournit également la Commune de BAULON.

Délibération N° 2016.01.12

TERRAIN POUR SITE PUMP TRACKS

Ce sujet sera revu lors d'une prochaine réunion.

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises :

N°	OBJET		ENTREPRISE	MONTANT TTC
2016.01	CIMETIERE – JARDIN DU SOUVENIR	Devis accepté	CORVOISIER	1 788 €